

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 24 MAI 2022

2022.05.24 – 1/4 Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021

Le vingt-quatre mai deux milles vingt-deux, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du neuf mai deux milles vingt-deux.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	12 (19)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire ; 6
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avait donné pouvoir :

Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire à Mme TORDJMAN ; 6
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire à Mme DURANT ; 3
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à Mme DURANT ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. François Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. LECOMTE ;
Ville de Paris (75), Mme Anne SOUYRIS, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire M. TOULY ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire à Mme PRECETTI ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. Vincent JEANBRUN Délégué titulaire ;

Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :
SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
Ville de Paris, Noé ROYER ; Directeur adjoint de cabinet d'Anne Souyris ;

La Trésorerie de Cachan a transmis au Syndicat Mixte le Compte de Gestion de l'exercice 2021. Ce document, établi par Madame la Trésorière Principale, retrace l'ensemble des opérations d'exécution du budget principal 2021.

Le compte de gestion et le compte administratif récapitulent les informations comptables, reflet des actions engagées par le syndicat.

	Résultat de clôture de l'exercice 2020 (A)	EXERCICE 2021		Résultat de clôture (D = B-C+A)
		Recettes (B)	Dépenses (C)	
INVESTISSEMENT	17 916,64 €	12 716,28 €	4 181,94 €	26 450,98 €
FONCTIONNEMENT	97 179,47 €	297 024,87 €	370 897,43 €	23 306,91 €
TOTAL DE L'EXÉCUTION BUDGETAIRE	115 096,11 €	309 741,15 €	375 079,37 €	49 757,89 €

En section de fonctionnement :

Fin 2020, l'excédent était de 97 000 euros. La section de fonctionnement est déficitaire en 2021 d'un peu plus 73 000 euros (recettes-dépenses), ce qui représente un excédent réduit à 23 000 euros fin 2021.

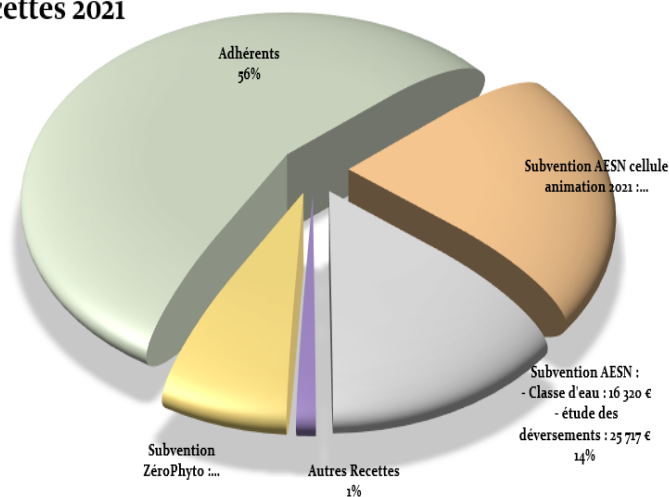
Conformément aux orientations données par le Comité Syndical, la réduction de l'excédent cumulé prévue était d'environ 25 000€ pour permettre l'autofinancement d'une partie du poste d'animation SAGE. Le déficit, d'environ 74 000 euros en 2021 est supérieur aux prévisions. Il est lié notamment au report de l'aide de la Région à l'animation du poste Contrat (initialement prévue sur les années 2020-2022 et décalée à 2021-2023) soit 40 000 euros. Le versement de l'aide de la région sera perçu en 2022 pour un montant de 32 250 €. Le déficit est également lié au report de l'aide de l'AESN de 34 000€ (solde étude déversement et communication Contrat Bièvre). Toutefois 16 000€ de frais de personnels n'ont pas été dépensés du fait d'un congé maternité.

Les recettes

En 2021, les titres émis se sont élevés à environ 297 000 euros.

Recettes	Montant
Adhérents	165 002 €
Subvention AESN cellule animation 2021 : - Animation contrat : 18 276 € - Animation Pluvial : 14 275 € - Solde animation Contrat 2020 : 14 500 € - Solde animation SAGE 2020 : 17 648 €	64 700 €
Subvention AESN : - Classe d'eau : 16 320 € - étude des déversements : 25 717 €	42 037 €
Autres Recettes	3 314 €
Subvention ZéroPhyto : - CRIDF : 16 337 € - Collectivités : 5 637 €	21 975 €
TOTAL	297 028 €

Recettes 2021



Les titres émis correspondent à :

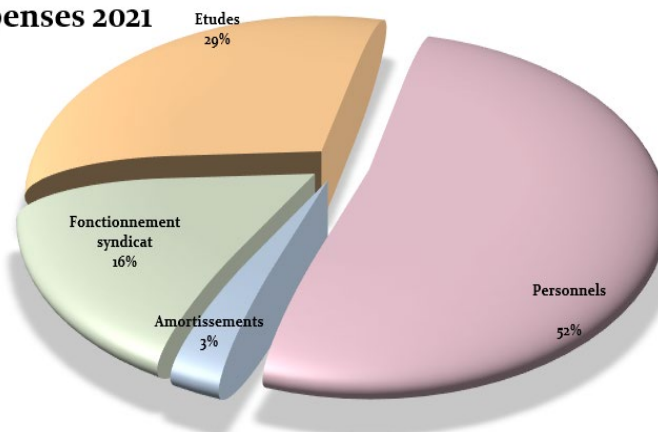
- 165 002 euros de cotisations ;
- 64 700 euros versés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de l'animation ;
 - 18 276 euros : animation contrat 2021
 - 14 275 euros : animation Pluvial 2021
 - 17 648 euros : animation SAGE 2020 (solde)
 - 14 500 euros : animation contrat 2020 (solde)
- 42 037 euros versés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre des études
 - 16 320 euros : classe d'eau
 - 25 717 euros : étude des déversements de la Bièvre
- 14 282 euros versés par la Région Ile-de-France ainsi que les collectivités Sceaux, Chevilly-Larue et Bourg-la-Reine qui correspondent à la subvention de l'opération ZéroPhyto N°2.
- 3 314 euros correspondant au remboursement de la CPAM (congé maternité/maladie) ainsi que le PAS.

Les dépenses

En 2021, les mandats émis se sont élevés à un peu moins de 370 000 euros.

Dépenses	Montant
Fonctionnement syndicat	58 727 €
Etudes	
- Zerophyto : 64 393 €	
- Etudes des déversements : 28 000 €	
- Révision SAGE : 6 000 €	
- Vidéo SAGE : 11 000 €	
	109 393 €
Personnels : 4 agents	192 605 €
Dotation amortissements	10 172 €
Total	370 897 €

dépenses 2021



Les mandats émis correspondent à :

- **Les dépenses liées au fonctionnement du syndicat qui s'élèvent à 58 727 euros**, soit 15 215 euros pour la location des locaux, 9 456 euros pour la location du copieur ainsi que la maintenance informatique et copieur, 3 800 euros d'assurance, de 5 084 euros d'adhésion aux revues spécialisées, de 3 481 euros de frais de communications téléphoniques, 4 706 euros de carburant, petites fournitures, publications et fournitures administratives, 3 238 euros convention RH avec Arcueil, 13 741 euros classes d'eau.
- **Les dépenses liées aux études s'élèvent à 109 393 euros :**
 - Opération ZéroPhyto N°2 : 64 393 euros
 - Etude des déversement 28 000 euros
 - Révision SAGE 6 000 euros
 - Vidéo SAGE : 11 000 euros
- **Les charges de personnel, pour un montant de 205 560 euros.** Le syndicat était composé de 4 agents en 2021 :
 - Une directrice/animatrice du SAGE
 - Une responsable administrative et financière
 - Une animatrice Contrat
 - Une animatrice pluviale

Les dépenses de personnel en 2021 représentent 52 % (192 606 €) des dépenses de fonctionnement du syndicat contre 70% (205 560 €) pour l'exercice 2020.

Une baisse sur les dépenses de personnel suite au remboursement du congé maternité soit environ 6 500 euros pris sur le salaire.

- **La dotation aux amortissements s'élève à 10 172 euros.**

En section d'investissement

La section d'investissement est bénéficiaire en 2021 d'un peu moins de 8 500 euros (recettes – dépenses), ce qui représente un excédent d'environ 26 450 euros, avec l'ajout du solde positif du résultat 2021.

Les recettes

Le fond de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) a versé 2 544 euros correspondant principalement au remboursement de la TVA réglée pour l'acquisition de matériel informatique. Les amortissements ont représenté 10 172 euros

Les dépenses

Les dépenses se sont élevées à environ 4 181 euros correspondant pour du matériel de bureau et d'informatique (3 ordinateurs portables pour le télétravail des agents).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/4625 du 1er décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Île de France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Île de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/437 du 19 février 2021 adhésion de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) et de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) et le retrait du Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 du Syndicat Mixte, établi par le Comptable Public le 05 mars 2021;

Vu le Compte Administratif du Budget Principal 2021 du Syndicat Mixte ;

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur le compte de gestion établi par le Comptable public au titre de l'année 2021 ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

Sur proposition de Monsieur le Président,


Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2021 établi par Madame la Trésorière Principale de Cachan, Comptable Publique du Syndicat Mixte ;

Article 2 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 24 mai 2022,

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Le Président du SMBVB,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 24 MAI 2022

2022.05.24 – 2/4 Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021

Le vingt-quatre mai deux milles vingt-deux, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du neuf mai deux milles vingt-deux.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	12 (19)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire ; 6
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avait donné pouvoir :

Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire à Mme TORDJMAN ; 6
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire à Mme DURANT ; 3
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à Mme DURANT ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. François Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. LECOMTE ;
Ville de Paris (75), Mme Anne SOUYRIS, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire M. TOULY ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire à Mme PRECETTI ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. Vincent JEANBRUN Délégué titulaire ;

Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Gwihem POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
Ville de Paris, Noé ROYER ; Directeur adjoint de cabinet d'Anne Souyris

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Île de France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Île de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/437 du 19 février 2021 adhésion de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) et de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) et le retrait du Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) ;

Vu le Compte Administratif du Budget Principal 2021 du Syndicat Mixte ;

Considérant que le Compte Administratif, qui retrace l'exécution du budget principal 2021 par l'ordonnateur, a été rapproché du compte de gestion, établi par la comptable publique, et que les informations financières sont concordantes ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président ayant quitté la salle au moment du vote ;

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du Syndicat Mixte, dont les écritures sont identiques à celles du Compte de Gestion de l'exercice 2021 établi par Madame la Trésorière Principale de Cachan, Comptable Publique du Syndicat Mixte ;

Article 2 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 24 mai 2022,

Le Président du SMBVB,

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :


Christian MÉTAIRIE

Et affichée le :

Le Président du SMBVB,


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 24 MAI 2022

2022.05.24 – 3/4 Délibération relative à l'affectation du Résultat 2021 au Budget 2022

Le vingt-quatre mai deux milles vingt-deux, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du neuf mai deux milles vingt-deux.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	12 (19)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire ; 6
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avait donné pouvoir :

Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire à Mme TORDJMAN ; 6
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire à Mme DURANT ; 3
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à Mme DURANT ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. François Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. LECOMTE ;
Ville de Paris (75), Mme Anne SOUYRIS, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire M. TOULY ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire à Mme PRECETTI ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. Vincent JEANBRUN Délégué titulaire ;

*Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;*

Assistait également :

*SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
Ville de Paris, Noé ROYER, Directeur adjoint de cabinet d'Anne Souyris ;*

Après avoir adopté le Compte Administratif, le Comité Syndical doit en affecter le résultat.

	EXERCICE 2021			
	Résultat de clôture de l'exercice 2020 (A)	Recettes (B)	Dépenses (C)	Résultat de clôture (D = B-C+A)
INVESTISSEMENT	17 916,64 €	12 716,28 €	4 181,94 €	26 450,98 €
FONCTIONNEMENT	97 179,47 €	297 024,87 €	370 897,43 €	23 306,91 €
TOTAL DE L'EXÉCUTION BUDGETAIRE	115 096,11 €	309 741,15 €	375 079,37 €	49 757,89 €

Il est proposé au Comité syndical :

- de reporter l'**excédent d'investissement** de **26 450 euros** au budget 2022 (compte 001) ;
- d'affecter l'**excédent de fonctionnement** de **23 306 euros** au budget 2022 (compte 002) ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/437 du 19 février 2021 adhésion de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) cet de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) et le retrait du Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) ;

Vu la délibération n°21.05.24 – 1/4 du 24 mai 2022 adoptant le compte de gestion pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n° 21.05.24 -2/4 du 24 mai 2022 adoptant le compte administratif pour l'exercice 2021 ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Constate que le solde d'exécution de la section d'investissement au budget 2021 est de 26 450,98 euros ;

Article 2 : Constate que le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 est de 23 306,91 euros ;

Article 3 : Affecte les résultats au budget supplémentaire 2022 ainsi qu'il suit :

- L'excédent d'investissement soit **26 450,98 euros** en report à nouveau de la section d'investissement, compte 001 ;
- L'excédent de fonctionnement soit **23 306,91 euros** en report à nouveau de la section de fonctionnement, compte 002 ;

Article 4 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 24 mai 2022,

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :

Et affichée le :

Le Président du SMBVB,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 24 MAI 2022

2022.05.24 – 4/4 Délibération relative à l'adoption du budget supplémentaire 2022

Le vingt-quatre mai deux milles vingt-deux, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du neuf mai deux milles vingt-deux.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (14)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	12 (19)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Président ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire ; 6
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Jean-Luc TOULY, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;

Avait donné pouvoir :

Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire à Mme TORDJMAN ; 6
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire à Mme DURANT ; 3
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire à Mme DURANT ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. François Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire à M. LECOMTE
Ville de Paris (75), Mme Anne SOUYRIS, Déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire à M. MÉTAIRIE ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire M. TOULY ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire à Mme PRECETTI ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire à Mme PELLETIER LE BARBIER ;

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Île de France M. Vincent JEANBRUN Délégué titulaire ;

*Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
 Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
 SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
 Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
 Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
 SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
 SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;*

Assistait également :
 SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
 SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
 Ville de Paris, Noé ROYER ; Directeur adjoint de cabinet d'Anne Souyris ;

Il vous est proposé d'approuver la modification du budget primitif par le vote d'un budget supplémentaire, en reprenant l'excédent global de l'exercice 2021, soit 23 306,91 euros en fonctionnement et 26 450,98 euros en investissement.

a- En investissement

RECETTES			DÉPENSES		
COMPTES	LIBELLÉS	DOTATIONS	COMPTES	LIBELLÉS	DOTATIONS
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	26 450,98€	20	Immobilisations incorporelles (Logiciel)	10 000,00 €
			21	Immobilisations corporelles (informatique)	10 000,00 €
			21	Immobilisations corporelles (mobilier)	6 450,98 €
TOTAL		26 450,98 €	TOTAL		26 450,98 €

b- En fonctionnement

RECETTES			DÉPENSES		
COMPTES	LIBELLÉS	DOTATIONS	COMPTE	LIBELLÉS	DOTATIONS
002	Excédent de fonctionnement reporté	23 306,91 €	011	Charges à caractère générales (Études)	13 306,91 €
			012	Charges de personnel	10 000,00 €
TOTAL		23 306,91 €	TOTAL		23 306,91 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Île de France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Île de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/437 du 19 février 2021 adhésion de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) et de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) et le retrait du Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu la délibération n° 22.01.24 – 2/8 du 24 janvier 2022 portant approbation du Budget primitif 2022 ;

Vu les délibérations n° 22.05.24 – 1/4 et n° 22.05.24 – 2/4 en date du 24 mai 2022 relatives à l'approbation du Compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n° 22.05.24 – 3/4 en date du 24 mai 2022 relative à l'affectation du résultat 2021 au Budget 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Approuve le Budget Supplémentaire 2022, joint à la présente délibération ;

Article 2 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;

À l'Haÿ-les-Roses, le 24 mai 2022,

Le Président du SMBVB,



Christian MÉTAIRIE

La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :

Et affichée le :

Le Président du SMBVB,

